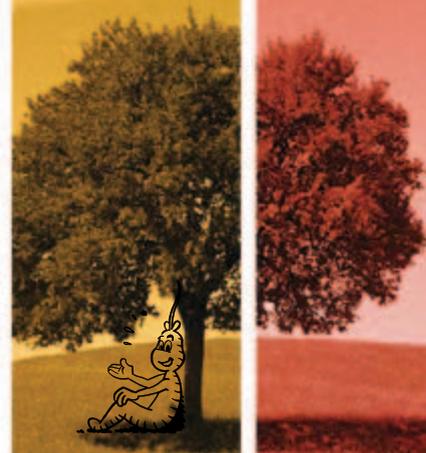




L'AGENDA 21 DU SMITOM-LOMBRIC

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Le site du CIVIS 77 regroupant le Centre de Tri, l'Unité de Valorisation Énergétique ainsi que les bureaux du SMITOM-LOMBRIC

ÉDITO

PAR MICHEL BÉNARD

Vice-président en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'Agenda 21

Parce que le développement durable est l'affaire de tous et que depuis sa création le syndicat a toujours mis l'accent sur la protection de son environnement au sens large, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé en 2009 dans un Agenda 21 territorial.

Le plan d'actions qui vous est présenté dans ce livret est le fruit de deux ans de travail intégrant un diagnostic précis du territoire, la concertation des parties prenantes et la définition des axes stratégiques à poursuivre. Ce plan d'actions est basé sur la mise en œuvre des principes de développement durable et des synergies qui peuvent exister entre l'économie, le social, la société et l'environnement tout en intégrant la participation des acteurs en présence. En fonction des contraintes et dans la limite des compétences du syndicat, il est alors possible d'orienter les projets menés vers un développement durable en intégrant la notion de moyen et de long terme.

Le SMITOM-LOMBRIC n'a pas attendu l'élaboration de son Agenda 21 pour mettre œuvre son engagement pour un développement durable. Des exemples d'actions déjà réalisées sont d'ailleurs présentés dans ce livret aux côtés des actions à concrétiser. Ces dernières sont le reflet de la volonté du syndicat de se positionner comme un acteur éco-responsable de son territoire.

Ce livret est donc l'occasion pour le SMITOM-LOMBRIC de présenter à ses adhérents, leurs administrés, mais aussi à tous ses partenaires son implication pour un avenir durable prenant en considération le bien être des générations futures.

SOMMAIRE

1. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MOINS DE 300 MOTS	8
2. DÉMARCHE ET ÉLABORATION DE L'AGENDA 21	10
3. DES PROJETS DÉJÀ RÉALISÉS	12
4. 24 ACTIONS POUR UNE GESTION DURABLE	16
Axe 1 – Réduire l'empreinte environnementale des activités du SMITOM-LOMBRIC	18
Axe 2 – Faire du SMITOM-LOMBRIC une collectivité exemplaire	26
Axe 3 – Développer une stratégie durable	30
Axe 4 – Promouvoir l'insertion sociale dans les activités du SMITOM-LOMBRIC	34
Axe 5 – Promouvoir les échanges d'expériences et la solidarité entre les collectivités du territoire	38
Axe 6 – Promouvoir une stratégie de communication	44

" rendre lisible et cohérent l'ensemble des projets du syndicat en faveur du développement durable "

ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

Le SMITOM-LOMBRIC, Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères, est un établissement de coopération intercommunale. Il est chargé de réaliser et d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais pour ses adhérents¹. Il assure la compétence traitement pour 67 communes, soit près de 300 000 habitants et collecte les déchets ménagers de 27 communes. Il a également en charge d'aider les communes adhérentes à mettre en place la collecte sélective des différents matériaux recyclables.

Compte tenu de l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement, des obligations réglementaires et de son rôle comme acteur du territoire, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un Agenda 21 institutionnel² en 2009.

Déclinaison concrète des recommandations faites lors du troisième Sommet de la Terre (Rio - 1992), l'Agenda 21 offre un cadre de travail permettant de rendre lisible et cohérent l'ensemble des projets du syndicat en faveur du développement durable et de mettre en œuvre localement les concepts qui en découlent. En ce sens, l'Agenda 21 est la « colonne vertébrale » stratégique du SMITOM-LOMBRIC depuis laquelle se déclinent des actions intégrant les 3 principes du développement durable : l'environnement, le social et l'économie.

Cet investissement, notamment en matière d'environnement, n'est pas nouveau. En effet, le SMITOM-LOMBRIC a déjà pris des engagements forts à travers sa politique environnementale, la mise en œuvre d'un Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14 001 et l'évolution de ce programme vers un Système de Management Intégré.

Cependant, ces démarches encadrent principalement la compétence traitement du SMITOM-LOMBRIC. Il était donc important pour les élus d'élargir leur engagement vers un programme global prenant en considération l'ensemble des compétences de la collectivité. Le comité syndical a donc délibéré le 9 novembre 2009 pour s'engager dans un Agenda 21 institutionnel.

À travers cette démarche, les élus souhaitent aborder le développement stratégique et opérationnel du SMITOM-LOMBRIC dans le sens du développement durable. Au-delà des retombées sur la gestion des compétences du SMITOM-LOMBRIC, les actions mises en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21 auront un impact sur la gestion interne du syndicat et permettront l'optimisation du service rendu aux adhérents et l'amélioration des relations avec ses partenaires.

¹ Adhérents du SMITOM-LOMBRIC : Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, Communauté de Communes du Pays de Bière, Communauté de Communes Seine École, Communauté de Communes Vallées et Châteaux, la commune de Fouju, SICTOM de Sénart, SMICTOM de la Région de Fontainebleau

² l'Agenda 21 institutionnel est un agenda qui porte sur les compétences, les activités et le service public rendu par une collectivité.

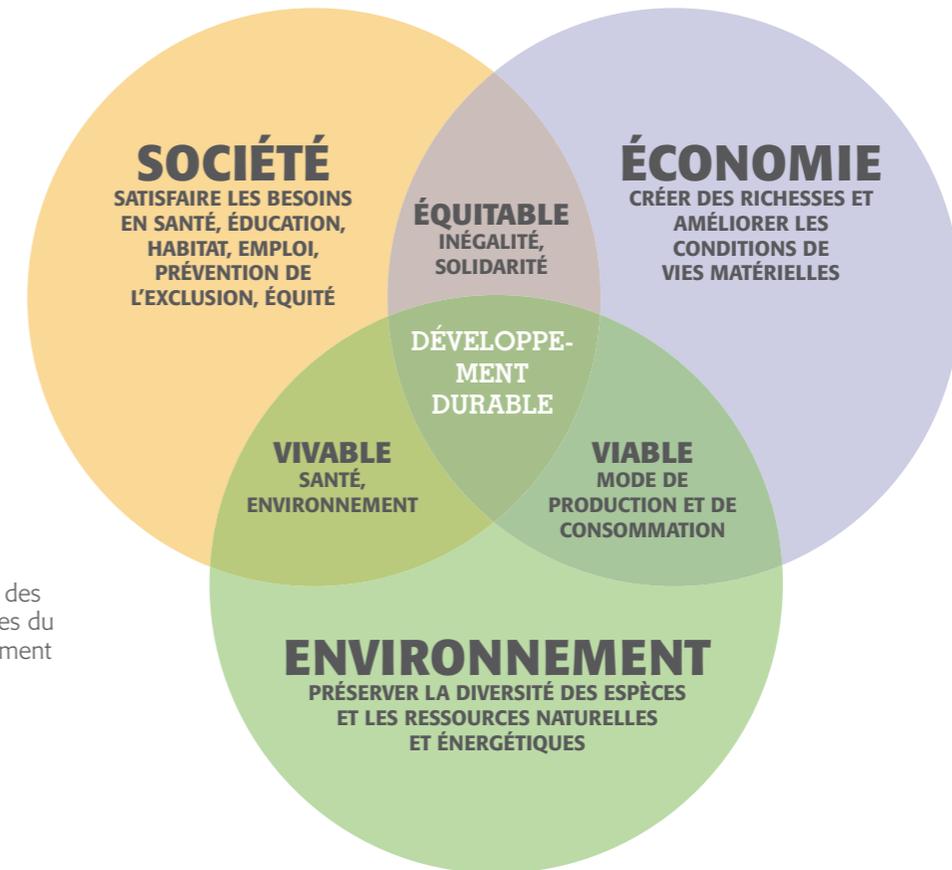
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MOINS DE 300 MOTS

LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE NAÎT EN 1987 À L'INITIATIVE DE LA COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, SOUS L'ÉGIDE DES NATIONS UNIES, ET EST DÉFINI COMME SUIT DANS LE RAPPORT BRUNDTLAND :

« le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

DANS LE RAPPORT BRUNDTLAND, LES NOTIONS DE CROISSANCE ET D'ENVIRONNEMENT NE SONT PAS OPPOSÉES. AU CONTRAIRE, IL EST SUGGÉRÉ DE DÉFINIR UN NOUVEAU MODE DE DÉVELOPPEMENT AGISSANT SUR L'ÉCONOMIE ET LE SOCIAL ET QUI SERAIT COMPATIBLE AVEC LE RESPECT DE LA PLANÈTE. LE SCHÉMA CI-DESSOUS ILLUSTRE CETTE IDÉE.



Interaction des trois sphères du développement durable

L'Agenda 21 est l'outil de planification qui permet au SMITOM-LOMBRIC d'élargir sa stratégie de protection de l'environnement à la mise en œuvre d'une stratégie globale prenant en considération les éléments du développement durable. C'est également un programme qui porte sur l'ensemble des compétences et des activités du syndicat ainsi que sur le service public rendu par la collectivité.

DÉMARCHE ET ÉLABORATION DE L'AGENDA 21

L'AGENDA 21 DU SMITOM-LOMBRIC C'EST ...

- un diagnostic interne des bonnes pratiques et des perspectives d'amélioration en matière de développement durable
- de nouvelles perspectives pour le développement stratégique et opérationnel du syndicat
- une vision globale des outils, des comportements et des activités du SMITOM-LOMBRIC afin d'atteindre des objectifs ambitieux, tant économiques qu'en matière d'efficacité environnementale et d'équité sociale
- un facteur de motivation et de mobilisation du personnel du SMITOM-LOMBRIC, de ses collectivités adhérentes et de ses partenaires autour de projets fédérateurs
- un outil qui repose sur les enjeux des collectivités en matière de développement durable
- une meilleure connaissance et compréhension du service à fournir grâce au développement des échanges et à la communication avec ses partenaires et bénéficiaires
- un plan d'actions à court et long terme qui énonce les priorités transversales du syndicat, déclinées en actions concrètes
- une démarche évolutive qui comprend des objectifs à atteindre et des indicateurs à évaluer pour une amélioration continue

Ce document est consultable sur le site du SMITOM-LOMBRIC.

Afin de mettre en œuvre cette démarche, un diagnostic, composé d'un volet institutionnel et territorial, a été réalisé. Le premier volet recense, d'une part, les démarches existantes et favorables à la gestion durable du syndicat et, d'autre part, les acteurs qui devront être impliqués de près ou de loin à la démarche. Outil d'aide à la décision, le second volet permet d'analyser les caractéristiques du territoire, de **dégager ses forces et ses faiblesses, et d'identifier les opportunités d'actions dans le cadre d'une démarche durable.**

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence des **axes stratégiques** à poursuivre dans le cadre de la démarche Agenda 21. Il a été ensuite partagé avec les adhérents, les communes et les partenaires du SMITOM-LOMBRIC au cours de groupes de travail réunis selon les **6 axes stratégiques** suivants :

- Réduire l'empreinte environnementale des activités du SMITOM-LOMBRIC
- Faire du SMITOM-LOMBRIC une collectivité exemplaire
- Développer une stratégie durable
- Promouvoir l'insertion sociale dans les activités du SMITOM-LOMBRIC
- Promouvoir les échanges d'expériences et la solidarité entre les collectivités du territoire
- Promouvoir une stratégie de communication

Ces groupes de travail ont aussi été l'occasion pour les participants de réfléchir aux actions à mettre en œuvre ou à consolider pour poursuivre ces axes stratégiques. Ces actions constituent le cœur du plan d'actions de l'Agenda 21 du SMITOM-LOMBRIC.



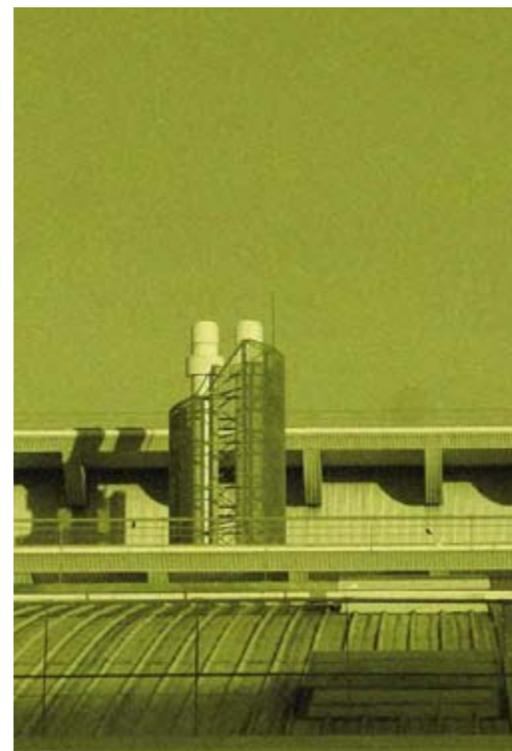
DES PROJETS DÉJÀ RÉALISÉS

Le SMITOM-LOMBRIC n'a pas attendu la formalisation d'un plan d'actions Agenda 21 pour se lancer dans une démarche durable.

Depuis l'adoption de ce projet en 2009, des actions ont été initiées comme la construction d'une recyclerie, la co-génération de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), la construction de quais de transfert ou encore la création d'une Éco-team.



Vue sur les cheminées de l'Unité de Valorisation Énergétique disposant d'un système de contrôle des fumées



Nouvelle flotte de bennes de collecte à motorisation moins polluante répondant à la norme EURO 5



La Recyclerie du Lombric située rue de la Plaine de la Croix Besnard, à Vaux-le-Pénil



98 000 MWh
de production électrique annuelle

une dizaine
d'emplois créés
à la Recyclerie du Lombric

rejets de
dioxines et de
furanés
très inférieurs aux normes

LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

■ LE SYSTÈME COPER-DIOX

Depuis la mise en service de l'UVE, un suivi environnemental est réalisé, notamment sur la composition des fumées.

En 2011, les analyses effectuées à l'aide du système Coper-Diox ont permis de mettre en évidence une concentration moyenne des dioxines et des furanes de 0.0056 ng TEQ/Nm³ pour la ligne 1 et de 0.039 ng TEQ/Nm³ pour la ligne 2. **Ces rejets se situent bien en dessous de la limite fixée** par l'arrêté d'exploitation de l'UVE qui est de 0.1 ng TEQ Nm³. Deux dépassements ont toutefois été observés en avril (0.1630 ng TEQ/Nm³) et en juin (0.1508 ng TEQ/Nm³). Ces dépassements sont dus à des arrêts de chaudière suite à des fuites de chaudière.

ng TEQ/Nm³ = nanogramme d'équivalent toxique par norme mètre cube
TEQ = Toxic Equivalent Quantity = facteur d'équivalence toxique

■ LE SYSTÈME COPER-DIOX ENVIRONNEMENT

La contribution théorique de l'usine à la propagation de dioxines et de furanes dans l'environnement est également réalisée. Pour ce faire, des analyses sont effectuées sur des échantillons d'eaux pluviales collectées dans les environs de l'UVE (jauge Owen). En corrélant ces analyses aux résultats du système Coper-Diox, il est possible d'identifier la part de dépôts de dioxines et de furanes imputables à l'UVE. Entre novembre 2010 et novembre 2011, **la contribution de l'UVE sur les dépôts de ces polluants dans son environnement a été estimée à moins de 0.5%**. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain où d'autres sources sont à l'origine de la dissémination de dioxines et de furanes.

LA CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE

En partenariat avec l'association d'insertion AIP REFON, le SMITOM-LOMBRIC a construit une recyclerie : la Recyclerie du Lombric. Le but cet établissement est le détournement d'objets valorisables, comme des meubles ou de l'électroménager, de la filière de traitement des déchets. Pour ce faire, ces objets sont collectés, remis en état puis vendus à bas prix.

L'exploitation de la Recyclerie du Lombric a été confiée à l'association AIP REFON qui a créé, pour assurer son fonctionnement, **une dizaine d'emplois non délocalisables et à caractère social** (réinsertion de personnes en difficulté).

LA CO-GÉNÉRATION DE L'UVE

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), grâce à l'entraînement par la vapeur d'une turbine et d'un alternateur, permet une **production annuelle d'électricité d'environ 80 000 MWh**, soit l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage de 20 000 habitants.

En 2011, afin d'augmenter cette performance, le SMITOM-LOMBRIC a raccordé son installation à l'échangeur thermique de la ville de Melun et a ainsi augmenté sa production de 18 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation en chauffage et eau chaude sanitaire de 3 000 habitants.

LA CONSTRUCTION DE QUAIS DE TRANSFERT

Afin de limiter le transport des déchets par les bennes à ordures ménagères, le SMITOM-LOMBRIC a construit 2 quais de transfert sur son territoire. Ces quais de transfert ont été construits pour les adhérents les plus éloignés du site de traitement de Vaux-le-Pénil.

LA CRÉATION D'UNE ÉCO-TEAM

Dans le cadre de son Agenda 21 et de son Programme local de prévention, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans une démarche d'éco-exemplarité. Les agents volontaires du SMITOM-LOMBRIC se sont impliqués dans une équipe ayant pour objectif les changements de comportements au sein de la collectivité. Cette équipe a été baptisée Éco-Lombric.

Les objectifs de l'Éco-Lombric sont de proposer des moyens et des actions à mettre en œuvre pour réduire l'impact environnemental de la structure. 4 thématiques ont été mises en avant :

- la gestion des consommables (eau/énergie)
- les achats (fournitures de bureau, produits d'entretien)
- la gestion et la réduction des déchets de la structure
- les déplacements professionnels

Un logo a été créé afin de mieux identifier les actions de l'Éco-Lombric en faveur des changements de comportements.



DES BENNES À ORDURES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Le SMITOM-LOMBRIC organise la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective pour 27 communes de son territoire. C'est dans le cadre de la gestion de cette compétence qu'il a été demandé aux prestataires de service de doter leurs flottes de bennes de collecte de camions spécifiques répondant à la norme EURO 5. Cette dernière, relative aux émissions de polluants gazeux comme le dioxyde d'azote, fixe des seuils à ne pas dépasser pour les véhicules à moteur en vue de limiter la pollution liée au trafic routier.